

*Maintien des services postaux—Loi*

Comme je l'ai dit, ces emplois, occupés surtout par des femmes, leur procurent un salaire décent. Suivant le plan du gouvernement et les propositions de la Société canadienne des postes, ces emplois seront transférés dans des pharmacies, des magasins d'articles religieux et d'autres magasins partout au pays où nous savons que les employés n'obtiendront que le salaire minimum. Essentiellement, il s'agira de femmes à qui ces emplois à temps partiel n'offriront qu'un minimum d'avantages sociaux et pas de régime de pensions. Il n'y aura que les avantages minimums exigés par la loi.

Puisque nous parlons depuis longtemps des programmes d'action positive, du refoulement des travailleuses dans des emplois-ghettos, de l'insuffisance des avantages sociaux, de la sécurité d'emploi et des régimes de pensions pour les travailleurs à temps partiel, je demande au gouvernement pourquoi, en 1987, il tient à créer un nouveau ghetto professionnel avec son programme de franchisage? On a invoqué l'accroissement des services au public et la prolongation des heures d'ouverture. On nous a affirmé qu'il n'y avait que des avantages à être servi dans un magasin plutôt que dans un bureau de poste.

Mais voyez où les franchises sont accordées. Dans ma circonscription, à Thompson, il y a un bureau de poste. On a décidé d'accorder trois franchises. La ville de Thompson couvre deux milles carrés et l'une des franchises a été accordée juste en face du bureau de poste principal.

Un électeur m'a déjà parlé de ce nouveau service amélioré. Il a reçu une carte-rappel lui disant qu'il devait se rendre à ce nouveau sous-bureau de poste, où l'on paie le salaire minimum. Il s'est donc rendu ramasser son courrier recommandé, mais ce bureau était fermé pour cause d'inventaire. Il a sauté alors dans sa voiture, mais comme le bureau de poste se trouvait de l'autre côté de la rue, il en est ressorti pour se rendre à pied. Avec tous les regrets d'usage, on lui dit que sa lettre était au sous-bureau de poste d'où il revenait. Il n'a donc pas pu obtenir sa lettre puisque ce sous-bureau était fermé pour cause d'inventaire. Il est revenu le lendemain et cette fois, le sous-bureau était ouvert et l'inventaire terminé, mais la préposée était sortie. Elle n'était pas à son poste. Par conséquent, cette homme qui avait rangé sa voiture juste en face du bureau de poste a été forcé de s'en aller faute de ne pouvoir obtenir son courrier enregistré. Il lui a fallu quitter son travail à deux reprises pour aller chercher son courrier qu'il n'a pas obtenu à cause du projet de privatisation. Ce n'est pas un service amélioré. Cette franchise représente peut-être des bénéfices supplémentaires pour cette petite librairie, mais elle n'améliore pas du tout le service au public.

Et le gouvernement le fait délibérément, sachant fort bien qu'il détruit toute chance d'instaurer la paix syndicale à la Société canadienne des postes. Il sait aussi qu'il force des femmes à abandonner un emploi qu'elles ont exercé pendant des années pour pouvoir devenir un jour préposées au guichet, un poste préférable, semble-t-il. Ces emplois vont disparaître.

● (1230)

Le gouvernement dit qu'elles pourront trouver un autre emploi. Il fera le nécessaire pour qu'aucune employée ne soit mise à pied à cause de ce changement. Et pourtant, si l'on supprime deux emplois de préposées au guichet dans une ville, trois dans une autre, quatre dans la suivante, parce que le service est assuré par des bureaux auxiliaires, ces femmes devront

travailler le soir ou accepter un emploi dans une autre localité car rien ne leur garantit que nous aurons besoin d'autres employés au tri du courrier dans ces petites localités et villes. Peut être qu'en effet personne ne perdra son emploi, mais il sera extrêmement difficile de continuer à travailler. Le gouvernement sait que c'est vrai, mais il est trop aveugle pour l'admettre.

Les deux ministres en face de moi sont responsables de cette grève. Ils en sont la cause et c'est pourquoi nous ne pouvons pas adopter ce projet de loi à la hâte. Les autres fois où nous avons examiné ce genre de projet de loi, bien qu'à contrecœur et même si nous estimions que c'était fondamentalement injuste, nous avons fait en sorte de l'adopter à toutes les étapes en deux ou trois jours, parfois même moins. Nous l'avons fait car nous sommes convaincus que le gouvernement a le droit d'intervenir à un moment donné pour rétablir des services essentiels au besoin. Même si nous n'approuvions pas le projet de loi et si, bien souvent, son contenu nous choquait sur le plan moral, nous en avons facilité l'adoption. Et pourtant, aujourd'hui, des députés des deux partis d'opposition sont intervenus en disant qu'ils ne sont pas d'accord car le gouvernement est la cause d'un conflit inutile. Il crée des problèmes à des familles canadiennes dans tout le pays. Il supprime des emplois à des femmes et ce, sans raison.

Selon moi, cette mesure s'inscrit dans le programme politique d'un gouvernement qui veut prouver de temps à autre qu'il est le plus fort. Il en a besoin pour son équilibre psychologique et pour faire plaisir à son arrière-ban de droite. Personne d'autre ne croit vraiment qu'il faut supprimer ces emplois de préposés au guichet. Personne d'autre n'accepte que le gouvernement s'obstine à dire par l'entremise de la Société des postes que cette question n'est pas négociable. Peu importe que le syndicat ait concédé qu'on puisse établir des bureaux auxiliaires dans de telles situations. Peu importe que le syndicat soit prêt à négocier et à reconnaître qu'il faut que cela se fasse jusqu'à un certain point. Le syndicat reconnaît le rôle de la direction, mais il veut avoir le droit de négocier les principaux points en litige. Il se préoccupe de la sécurité d'emploi de ses membres. Il se préoccupe de leur droit de s'opposer au déménagement forcé dans d'autres centres qu'on leur propose sous le prétexte que c'est la seule façon pour eux de rester travailler pour Postes Canada.

Je prévois que des ministériels vont se lever pour dire que les temps changent et qu'on ne peut pas toujours vivre au XVIIIe siècle. Ce n'est pas là la question. Nous ne parlons pas d'emplois supprimés par de nouvelles technologies. Nous parlons des emplois qui sont transférés à l'entreprise privée et non publique, qui sont payés à un salaire dérisoire et qui ne peuvent pas être occupés par des femmes qui veulent un emploi à temps plein.

A part sa paranoïa politique, je ne vois pas pourquoi le gouvernement ne permet pas que ce point soit négocié. Est-ce si important pour le ministre responsable de la Société des postes, le ministre du Travail et le secrétaire parlementaire du ministre du Travail que ces emplois soient transférés à l'extérieur et deviennent des emplois à temps partiel? Est-ce si important de ne pas le négocier? Je ne peux pas comprendre pourquoi ils adoptent cette attitude.